

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 13 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le 13 janvier à 20h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 janvier 2021 s'est réuni Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Carole CHARBONNIER, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD, Claire VALLA.

Absents excusés :

Monsieur Aurélien CHAUX donnant pouvoir à Monsieur Daniel DUPONT.

Madame Annick GOINEAU, Maire, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, afin de respecter les gestes barrières et limiter les risques de contamination, demande, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la présente réunion se déroule à huis-clos. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Jean-Louis PETRUS est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelant pas de remarques particulières est approuvé à l'unanimité.

1- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 EN VUE DE L'INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION

Madame le Maire informe de la nécessité de délibérer sur le projet qui pourrait faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2021, sachant que le dossier doit être déposé au plus tard le 31 janvier 2021. Comme déjà évoqué le projet de vidéo protection est éligible à cette dotation. Madame le Maire présente le projet et les devis.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 en vue de l'installation de la vidéo protection à hauteur de 60 % d'un montant total hors taxes estimé de 29 260,13€,

- ✍ Approuve le plan de financement détaillé annexé à la présente délibération,
- ✍ Charge Madame le Maire de la constitution et de la transmission du dossier à Monsieur le Préfet de Loir et Cher.

2- ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDEO PROTECTION (SICOM)

Pour faire suite aux précédentes informations sur l'étude de la possibilité d'installer la vidéo protection sur la commune et du choix de la DETR 2021 qui porte sur ce dossier, Madame le Maire propose d'acter l'adhésion au syndicat de la vidéo protection, qui subventionne la réalisation de ces projets et permet de prétendre à l'octroi de la DETR.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, les Membres du Conseil, à l'unanimité

- ✍ Vote l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Vidéo-Protection (SICOM),
- ✍ En valide les statuts,
- ✍ Autorise Madame Le Maire à signer la convention de partenariat avec la gendarmerie,
- ✍ Désigne deux délégués titulaires Mesdames Annick GOINEAU et Hélène SAILLARD-LEPAIN
- ✍ Désigne deux délégués suppléants Madame Carole CHARBONNIER et Monsieur Daniel DUPONT

3-RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE 20 JUILLET 2020

Conformément aux délégations confiées par délibération du 27 mai 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rendra compte des décisions qu'elle a prises depuis le 20 juillet 2020, à savoir :

- ✍ Location appartement : Prolongation du bail précaire du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020 avec Kévin BOYAUX (logement 3^{Ter} Place de l'Eglise) pour un montant mensuel de 200€ (Décision n°20/2020 en date du 27 août 2020),
- ✍ Travaux d'extension de l'éclairage public rue des Hauts bonneaux : Marché signé avec l'Entreprise CITEOS de Joué lès Tours pour un montant de 8 000€ HT (Décision n°21/2020 en date du 09 septembre 2020),
- ✍ Travaux d'entretien de voirie : Marché signé avec l'Entreprise COLAS Centre Ouest de La Chaussée Saint Victor pour un montant de 2 815,20€ HT (Décision n°22/2020 en date du 21 septembre 2020),
- ✍ Concession nouveau cimetière : Décision accordant la concession n°135 pour une durée de 50 ans, sépulture de M. Jean PICHON et Mme Joceline BONNAMY (Décision n°23/2020 en date du 05 octobre 2020),
- ✍ Location appartement : Prolongation du bail précaire du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} novembre 2021 avec Kévin BOYAUX (logement 3^{Ter} Place de l'Eglise) pour un montant mensuel de 200€ (Décision n°24/2020 en date du 27 octobre 2020),
- ✍ Location appartement : Bail précaire du 02 janvier 2021 au 31 décembre 2021 avec Laetitia PROD HOMME (logement 3^{Bis} Place de l'Eglise) pour un montant mensuel de 250€ (Décision n°25/2020 en date du 22 décembre 2020),

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire répond aux questions posées par Madame Bernadette MANDARD et Monsieur Jean-Jacques RABIER sur le cahier ouvert à l'accueil de la Mairie :

- **Espace MAUDUIT et terrain de « bosses » : comment comptez-vous les faire vivre ?**

Une signalétique sera mise en place dans la commune pour informer de ces lieux. Quant aux bosses elles feront l'objet d'une réduction de leur hauteur et d'une remise en état.

- **Lien social avec les aînés :**

1. **Y a-t-il un contact régulier téléphonique ou physique avec les personnes âgées isolées ?**

Une liste existe en Mairie et est régulièrement remise à jour afin de pouvoir porter une attention particulière aux personnes isolées et vulnérables (contact téléphonique, aide aux courses...).

2. **Un colis pour remplacer le repas**

Le repas, habituellement proposé en septembre aux personnes de 70 ans et plus, n'ayant pu avoir lieu l'idée d'une distribution d'un colis est débattue. Il résulte de la consultation de la liste électorale, que 210 des personnes de 70 ans et plus seraient destinataires de cette attention alors qu'habituellement environ 60 personnes maximum participent au repas. Après une discussion ouverte entre les membres du Conseil la décision de porter une brioche par personne est actée et prochainement le Maire, les Adjoints et le personnel communal procéderont à la distribution.

- **Réfection du mobilier de l'église**

Madame Le Maire rappelle que si le bâtiment de l'église est communal le mobilier reste la propriété de l'évêché. Cependant, comme cela a déjà été fait par le passé, elle n'est pas opposée à l'entretien et la réfection de ce mobilier par les services communaux et les bénévoles qui s'occupent habituellement de l'église. Ce mobilier étant en mauvais état, il y a lieu d'attendre les beaux jours pour savoir la suite à donner.

- **Réparation de la fontaine devant l'église**

Madame Le Maire rappelle que cette fontaine a été vandalisée et présente des fuites lorsqu'elle est en eau. Elle précise qu'elle a demandé à Monsieur Jérôme BUDOR de nous expliquer les réparations à réaliser. Elle va le recontacter.

- **Nettoyage de la loge de la Picornière**

Madame Le Maire charge Messieurs Jean-Louis PETRUS et Jean-Jacques RABIER d'une visite des lieux afin d'organiser les tâches pour le nettoyage de la loge de la Picornière.

- **Travaux de réfection à l'ancien cimetière**

Il est convenu de mettre au programme des travaux les diverses réfections nécessaires à l'ancien cimetière :

- remise en état des affiches des composteurs
- restauration du monument et de la stèle des plaques
- peinture des grilles
- réparation fissure en haut du monument

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Commission finance communauté**

Lors de la réunion de la Commission finance à la Communauté de Communes, il a été proposé les différentes modalités d'attribution de fonds de concours aux communes. Un programme d'aide aux communes de 2 000 000€ sera mis en place et répartis selon la population et l'effort fiscal de la commune. Notre commune pourrait ainsi prétendre à une somme de 50 665€. D'autres part, diverses aides touristiques pourraient être mise en œuvre, à savoir hébergements touristiques de plein air, espaces détente, aménagement de borne électrique en vue de l'arrivée du circuit du Cher à Vélo.

Le syndicat du NEC prévoit une augmentation de la demande financière due principalement à l'arrachage et le faucardage de la jussie, la gestion des maisons éclusières et les ouvrages en béton.

➤ **Tour du Loir et Cher**

Malgré des conditions sanitaires singulières, Le Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation nous informe de son intention de poursuivre sa préparation de la 61ème édition du Tour du Loir-et-Cher du 14 au 18 avril prochain.

Un passage dans notre commune est prévu le jeudi 15 avril 2021 vers 13h00

➤ **Avancement du Bar-Restaurant**

Le permis de construire du Bar-Restaurant a été déposé le 28 décembre 2020.

➤ **Avancement Vivre à Mareuil**

L'élaboration du bulletin annuel « Vivre à Mareuil » est pratiquement finalisé et devrait être mis prochainement à l'impression.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU.

